

VARENNE SAINT GERMAIN

LISTE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 novembre 2022 à 19h30

Présents : André COTTIN, Gilles BALLY, Laurence CLEMENT, Frédéric AVIDOS, Julie ALLAGNON-MORLAT, Valérie BONNARD, Loïc VIGNERON, Christian PACAUD, Christine LIOI, Daniel-Georges PROVOST, Xavier BUISSON, Agnès GODARD, Laurence GUINET, Pierre QUELIN.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Christian PACAUD.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

❖ D_2022/26 : Convention de mise à disposition d'un terrain pour la pose d'un poste de transformation de courant électrique au SYDESL

Monsieur le Maire, après avoir présenté le plan d'implantation comportant les éléments d'appréciation du projet et lu la convention de passage, demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de concéder au SYDESL le droit d'occuper un emplacement sur le parking Centre-Bourg à l'emplacement indiqué sur le plan, et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

❖ D_2022/27 : Motion de soutien à l'association des Maires de France

Après lecture, par monsieur le Maire, de la motion de soutien à l'Association des Maires de France, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente motion de soutien et autorise le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires pour la suite de cette motion.

❖ D_2022/28 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables

A la demande de la Trésorerie, Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une demande d'admission en non-valeur sur le budget principal pour un redevable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre en non-valeur un reliquat de location de salle de 2018 d'un montant de 0,20 €. Les crédits nécessaires à ces dépenses sont prévus au compte 6541 du budget 2022.

❖ D_2022/29 : Emprunt pour travaux du logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs banques pour souscrire un contrat de prêt de 25 000,00 € destiné à financer les travaux réalisés en 2022 pour le logement communal « La Cure ». Même si une grande partie de ces travaux est déjà payée, étant donné que les subventions n'ont pas encore été versées, cet emprunt donnera de la souplesse aux budgets à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimement, décide d'accepter l'offre du Crédit Agricole Centre-Est.

❖ D_2022/30 : Tarifs location salle polyvalente à compter du 01 janvier 2023

Monsieur le Maire informe les conseillers que la hausse des tarifs de l'énergie impacte les finances de la commune. En raison de cette charge supplémentaire, il invite le conseil à revoir les tarifs de location.

Le Conseil Municipal maintient les tarifs de locations de salle, la caution demandée à chaque location et les modalités en cas de casse ou détériorations de matériel, délibéré le 17 septembre 2014.

Il décide qu'à compter du 01 janvier 2023, pour toutes les locations gratuites ou payantes, une participation sera demandée pour l'électricité effectivement consommée à raison de 0,60 € le kW, et pour le gaz effectivement consommé à raison de 2,50 € le m³.

Il modifie le règlement de la salle polyvalente et le modèle de contrat de location à établir à chaque réservation avec les changements de tarifs décidés ce jour, à compter du 01 janvier 2023.

❖ D_2022/31 : Cimetière règlement et tarifs

Le Conseil Municipal approuve les modifications de règlement du cimetière proposé par le Maire, annexé à la présente délibération et applicable à compter du 01 janvier 2023, et fixe les nouveaux tarifs à compter du 01 janvier 2023.

❖ D_2022/32 : Redevances Assainissement à compter du 01/01/2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le tarif de la redevance d'assainissement à compter du 01 janvier 2024, la part fixe sera de 21 € et la part variable de 1,15 €/ m³ d'eau consommée l'année précédente.

❖ Affaires diverses

- Xavier BUISSON et André COTTIN font le compte rendu de l'assemblée générale du 18 octobre 2022, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais sur les champs captants.
- Gilles BALLY fait le compte-rendu de l'assemblée générale du SYDESL du 12 octobre 2022.
- Eclairage public : monsieur le maire dit que la commune doit participer aux économies d'énergie et donc diminuer le temps d'éclairage public la nuit. Le Conseil Municipal décide de couper l'éclairage public dans le bourg de 22 h 00 à 6 h 00 et dans les autres quartiers de 21 h 30 à 6 h 30. D'autre part, il est décidé de mettre moins de décoration de Noël et de diminuer le temps d'illumination.
- Laurence CLEMENT fait le compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 18 octobre 2022.
- PLUi : André COTTIN et Daniel-Georges PROVOST se sont rendus à la CCLGC pour rencontrer le bureau d'étude en charge du PLUi et ils ont fait le point sur ce qui existe avec le PLU sur la commune de Varenne Saint Germain.
- Droit de préemption forestier : un notaire a fait part à la commune de la vente de parcelles forestières sur la commune. La commune ne souhaite pas donner suite à la demande.
- Formation des élus : afin de répondre à l'exigence de l'article 107 de la Loi Engagement et Proximité qui a rendu obligatoire la formation des élus pour les collectivités de moins de 3500 habitants, *IFTES* (Institut de Formation pour la Transition Écologique et Sociale), agréé par le Ministère de l'Intérieur et certifié QUALIOPi, organise une campagne de formation sur l'ensemble des collectivités de notre région. Les conseillers municipaux acceptent de faire une formation sur la compréhension du budget et l'identification des marges de manœuvres.
- Le repas des Aînés aura lieu le samedi 26 novembre 2022, à ce jour seulement 22 inscrits.
- L'amicale des Parents d'élèves fait une vente de sapins de Noël, des bons de commande sont disponibles au secrétariat de mairie.
- Téléthon : l'association Gym Varenne organise sa traditionnelle marche du "TELETHON" le samedi 3 décembre 2022 sur le territoire de la commune, la municipalité offrira le vin chaud au retour des marcheurs.
- Voirie : Gilles BALLY doit rencontrer M. NEVES le 07 décembre 2022. Ils vont faire le point sur les travaux de voirie à prévoir pour la commune et ils vont faire le point concernant les problèmes d'ensablement du pont de l'Arconce sur la route de Bécheron.
- Les réparations du toit de l'église devraient être faites à la fin du mois de novembre par l'entreprise LABARGE.
- Monsieur le maire informe les conseillers municipaux du départ de la locataire du logement communal au 13 janvier 2023.
- Les cérémonies du 11 novembre auront lieu à Pontamailly à 09h30 et place de l'église à 09h45.
- Christian PACAUD a réalisé la boîte à livres à partir d'un frigo recyclé et de palettes, Christine LIOI doit réaliser les embellissements.

La séance est levée à 23 h 17